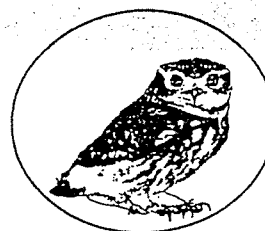




Mission Fond  
d'Intervention  
pour les rapaces

# Chevêche Info

## Lettre adressée aux noctambules



### LE GROUPE FRANCOPHONE CHEVÊCHE

Ce groupe de travail réunit des personnes qui étudient et/ou protègent la Chevêche en France et dans les pays francophones voisins (Belgique, Suisse). Ses objectifs sont les suivants :

- échanger des informations relatives à l'étude, la protection et la sensibilisation,
- organiser et coordonner les actions en faveur de l'espèce,
- effectuer le suivi du plan d'action national.

Adresse : Groupe francophone Chevêche : C°/ LPO Mission FIR, BP 944, 75519 PARIS Cedex 15

*Chevêche Info est le bulletin de liaison du groupe francophone Chevêche. Il est édité avec le soutien technique de la mission rapaces de la LPO (mise en page, impression, expédition). Les opinions émises dans Chevêche Info sont celles de leurs auteurs, qui conservent la responsabilité entière des idées émises sous leur signature.*

### COURRIERS

\* Pas de Calais

\* G. WIDIEZ

\* ARRAS, le 12 janvier 2000

Après réception du numéro de "Chevêche Info" de décembre 1999, je me permets de vous adresser un constat de nos actions engagées sur des territoires comme ceux que vous avez judicieusement inclus sous le titre de "nature ordinaire", et qui pourtant m'apparaissent tout aussi importants en matière de protection de populations de chevêches et à bien d'autres niveaux d'ailleurs.

Nous travaillons donc depuis 1997 sur des territoires de fond de vallée dans le domaine de la gestion des milieux humides, en partenariat avec l'agence de bassin et le Conseil Régional.

Nous avons décidé entre autres activités de remettre en état les alignements de saules têtards bordant le linéaire de rivière avec des activités annexes de protection des sujets servant de lieu de reproduction et d'animation type "Nuit de la chouette" pour sensibiliser les riverains.

Notre association n'est liée à aucune structure Parc et ne travaille pour l'instant dans le cadre d'aucune politique globale type SAGE ou contrat de rivière et avons donc peu de moyens et de poids pour mettre en place des programmes d'actions.

Nos zones d'intervention sont pourtant classées en ZNIEFF de type I (ensembles vallées-versants remarquables) et les populations de

Chevêches ont été répertoriées lors des inventaires effectués préalablement au classement.

A terme, je souhaite qu'on se penche un peu plus sur ces micro territoires et qu'on arrête d'avoir une politique environnementale réservée aux zones "parquées", avec des espèces locales animales et végétales mises en vitrine, puisque la bonne santé des Chouettes chevêches sur une zone ne va pas être simplement déterminée par une pose de nichoirs ou par une préservation des abris naturels, mais par la mise en place d'une politique globale non limitative dans ses objectifs et sa durée.

Plus concrètement, notre association va intervenir avec des équipes d'agents d'entretien des milieux naturels en Contrat Emploi Jeune sur 70 km de rivières, 25 communes rurales pour au minimum cinq années et je suis partant pour intégrer la protection du biotope de ces populations de Chevêche à notre cahier des charges, ce qui en pratique est réalisable dès cette année (utilisation des Contrats Territoriaux d'exploitation, formation d'un agent technique à l'étêtage de saules, préservation de la ripisylve par une convention de corridor biologique...), encore faut il que ces efforts soient reconnus par une aide technique ou au pire un simple regard porté.

Je reste à votre disposition pour toute information et vous prie de croire, en mes salutations distinguées.

La Maison des Chômeurs  
AIDAVERT 1 bis, rue Abel Bergaigne  
B.P. 65 - 62002 - ARRAS CEDEX  
Tel : 03.21.21.50.84 fax : 50.85

### Plan national de restauration de la Chevêche

Une nouvelle version de ce plan (datée de novembre 1999) a été rédigée par les auteurs (J.C. Genot, J.M. Lapios et P. Lecomte) après la réunion du Comité de pilotage qui s'est tenue le 27 octobre 1999 au Ministère de l'Environnement.

Cette version est peu différente de la première, quelques préconisations concernant la sauvegarde des milieux favorables à la Chevêche sont venus s'y ajouter.

Vous pouvez demander le document à la LPO-Paris qui l'enverra au prix de revient des photocopies et des timbres, soit la somme de 30 F.

Lisez attentivement ce document et réagissez, envoyez nous votre contribution écrite, il serait intéressant de préparer un numéro spécial de Chevêche Info sur le sujet.



D. Robert

## RECENSEMENTS

\*\*\*\*\*

\* Laurent MOTTIER

\* Gers

Le recensement de la Chevêche continue dans le département du Gers sur les 58 sites actuellement connus depuis le début de l'étude en 1992.

La repasse est largement utilisée (21 soirées en 97, 11 en 98, 17 en 99) de fin février à fin avril et de nombreuses sorties diurnes d'observation ont lieu pendant et après cette période.

- En 1997 : 34 sites sont occupés de façon certaine (9 sites non suivis et 5 suivis sans résultat).

- En 1998 : 33 sites sont occupés de façon certaine (12 sites non suivis et 12 suivis sans résultat).

- En 1999 : 30 sites occupés de façon certaine (9 non suivis et 19 suivis sans résultats).

\* **Nature des cavités de nidification :** 10 cavités dans des bâtiments habités ou utilisés (écurie 2, sous les tuiles d'un toit de maison 3, poutre dans un garage 4, grange avec foin 1) 2 cavités dans des bâtiments inhabités (mur de soutien), 4 cavités dans des arbres (frêne têtard 1, orme mort 1, marronnier 2), 5 nichoirs. *Seules les cavités de nidification confirmées par des observations directes sont prises en compte.*

\* **Présence d'autres nocturnes :** Petit-duc, Moyen-duc, Hulotte et Effraie. Cette dernière fréquente les mêmes milieux que la Chevêche ; elle est donc souvent entendue lors des soirées "repassé". La cohabitation Effraie/Chevêche se passe généralement bien; pour preuve, les 2 sites où elles se tolèrent depuis plusieurs années. Néanmoins, sur un site, j'ai assisté à une échauffourée entre ces deux oiseaux (cris d'alarme de la Chevêche, bruits d'ailes des 2 oiseaux dans les branches): les 2 nids sont distants d'une trentaine de mètres environ (Effraie : grenier / Chevêche : nichoir).

**Mortalité :** 3 chevêches percutées par des voitures en 1997, sur des routes à circulation modérée.

### QUESTION :

Je suis intrigué par ce qui me semble être le fameux "chant" de la femelle Chevêche.

En plusieurs années de repasse, il me semble l'avoir entendu seulement une

fois en 1999. Le 24 avril, lors d'une repasse, une Chevêche chante : 104 vocalises, puis après 2 mn de silence, 220 autre vocalises ! Il s'agit d'un chant "hou-ou" aigu ressemblant au chant de 2ème catégorie (Cf J.C. Roché) mais en plus court. Ce chant n'existe sur aucun CD ou cassette ! Existe-t-il un enregistrement quelque part ?

Très souvent lors de mes repasses sur des sites occupés ou ayant été occupés par des Chevêches, un oiseau répond et souvent me survole, en émettant des

cris que je n'ai jamais trouvés sur les CD (autres nocturnes, vanneaux huppés... Je suppose donc que c'est la Chevêche qui en est l'auteur. Quelqu'un pourrait-il me renseigner et me dire si la Chevêche émet des cris autres que ceux présents sur les CD ou cassettes ? Y-a-t-il des enregistrements ?

Laurent MOTTIER

"Piquebise"

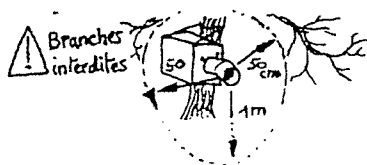
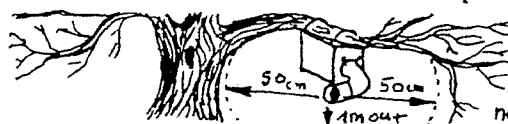
32810 - AUCH

tel : 05.62.68.94.53

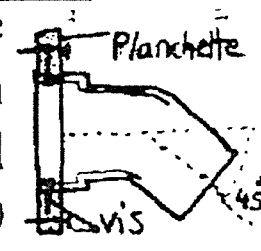
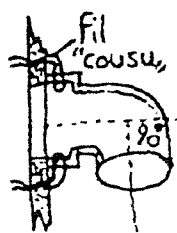
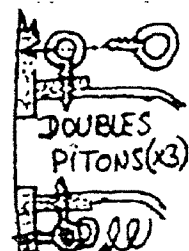
## Lutte anti-prédation sur oiseaux cavernicoles par mammifères "acrobates" Paul Marié (suite du n°15 de Chevêche info - communication à Fleurus)

### 4- L'élément de canalisation en plastique et en forme de coude

Il sera peint dans une couleur neutre pour se fondre dans son environnement et si possible de la même couleur que le nichoir. Ce coude aura un diamètre se rapprochant au minimum du double du diamètre du trou d'envoi et aussi large que le permet la façade du nichoir. Il sera placé, en outre, avec l'ouverture inclinée légèrement vers le bas (de l'ordre de 10 à 20 degrés par rapport à l'horizontale) et le plus écarté possible du tronc de l'arbre. Qu'il s'agisse d'un coude de 45° ou de 90° tourné vers la gauche ou vers la droite, on ne pourra tolérer aucune branche ni aucun perchoir à moins de 50 cm de part et d'autre et à hauteur du coude, ni aucune branche jusqu'à 1 m en dessous. Au besoin, pour ne pas trop dégarnir l'arbre support, il est aussi possible de prolonger le coude par un ou plusieurs éléments supplémentaires préalablement dépolis à l'intérieur (pour aider l'oiseau concerné à franchir le dispositif), mais on veillera toujours à ce que l'élément le plus éloigné du nichoir reste le plus lisse intérieurement comme extérieurement, ainsi que légèrement incliné vers le bas. Sa fixation se fera soit avec des pitons l'un dans l'autre, soit avec des vis et préalablement fixé sur une planchette trouée au même Ø, soit "cousu" au nichoir avec du fil métallique ...



différentes sortes de fixations



## Etude et conservation

\*\*\*\*\*  
\* ILE-DE-FRANCE

### Etude préalable à la mise en place d'une conservation durable des populations de Chouette chevêche en Ile-de-France

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Ile-de-France a donné mission au CORIF (Centre Ornithologique Ile-de-France) de mettre en place une étude visant à définir une stratégie de conservation. Selon les indications de la DIREN l'étude sera en fait réalisée par le bureau d'étude DIOMEDEA. Le rôle du CORIF se limite à la mise sur pied d'un "comité de pilotage" chargé de suivre l'étude et veiller au respect du cahier des charges.

L'étude contiendra les éléments suivants :

1- Statut de l'espèce : synthèse des données émanant de la bibliographie, des naturalistes régionaux et des programmes de suivi et de baguage.

2- Analyse de l'habitat en Ile-de-France : importance de cet habitat dans la présence (ou l'absence) de la Chevêche et détermination de critères pour la définition de zones d'interventions prioritaires.

3- Les outils d'intervention en faveur de la Chevêche : bilan des actions de gestion et de protection en Ile-de-France et hors de notre région. DIOMEDEA a déjà réalisé, pour le Ministère de l'Environnement, un bilan des actions menées à l'échelle de la France.

4- Stratégie de conservation en Ile-de-France : définition d'une stratégie globale de conservation à partir du bilan des parties 1 et 2 et définition des secteurs d'interventions prioritaires.

5- Conservation au sein d'une zone pilote : définition de cette zone et des moyens concrets d'intervention pour l'application de la stratégie définie précédemment.

6- Conclusions et perspectives à courts et moyens termes.

Ce travail sera réalisé selon des échéances successives suivant les différentes parties ci-dessus énumérées. Le coût global de l'étude est de 140 KF TTC ainsi répartis : 133.2 KF pour DIOMEDEA et 6.8 KF pour le CORIF.

## Tempête

\*\*\*\*\*

\* Dominique ROBERT

\* Yvelines

Communiqué de presse :

### Réparons les dégâts de la tempête, replantons des saules !

La tempête n'a épargné en générale ni les futaies anciennes ni les plantations plus jeunes, mais elle a été fatale aux vieux arbres creux, utilisés pour établir leur nid par tous les oiseaux que l'on nomme "cavernicoles". Depuis les Mésanges jusqu'aux Chouettes, chevêche et hulotte, en passant par les Sittelles... tous ces oiseaux ont besoin de cavités pour se reproduire.

Le CORIF a décidé de commencer à réparer les dégâts causés par la tempête en replantant des arbres favorables à ces espèces.

Le CORIF mène en effet depuis 7 ans sur le département des Yvelines une campagne de protection des rapaces nocturnes, de la Chouette effraie et de la Chevêche en particulier, or cette dernière a beaucoup souffert de la tempête : on ne compte plus dans la campagne les vieux pommiers, poiriers et saules abattus par le vent, ces arbres que recherche en particulier la petite chouette aux yeux d'or. Plutôt que de

laisser le bois cassé pourrir sur place ou partir en fumée, le CORIF a demandé aux propriétaires l'autorisation de récolter les branches brisées pour en faire des boutures.

Une première journée d'élagage a eu lieu le samedi 8 janvier, permettant de récolter 18 "plançons" mis en terre le dimanche 16 janvier sur la commune de Mulcent, le long d'un ru alimentant la Vaucouleurs, et autour de mares, situées dans des prairies pâturées, qui ont vu leurs saules dévastés par la tempête.

Un chantier du même type est reconduit le samedi 12 février, cette fois sur la commune de Boissets, où la Vaucouleurs prend sa source.

Cette opération vise en même temps à revaloriser nos paysages ruraux, en redonnant vie à des arbres délaissés, depuis que l'élevage a cédé la place à une agriculture intensive dans notre région...

Nous étions 25 à nous retrouver le 12 février après cet appel public : 34 boutures ont été plantées dans la matinée ; 3 vieux saules ont été ébranchés pour leur donner une seconde jeunesse.

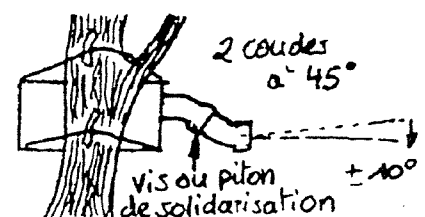
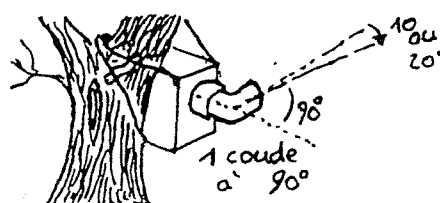
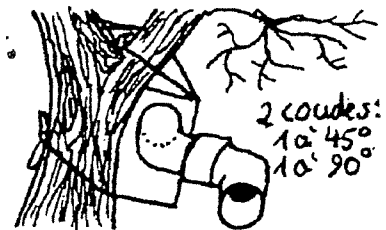
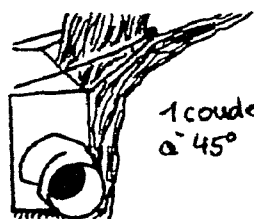
Nous recommençons le 11 mars.

**FLEURUS NOUS A OUVERT LA VOIE ET DONNE L'ELAN !**

## Lutte anti-prédation Paul Marié

4- (suite) Dans tous les cas, il est nécessaire que le ou les éléments soient perforés et traversés dans leur épaisseur pour être solidement fixés les uns aux autres et au nichoir.

Ce système peut se révéler très intéressant dans certains arbres isolés, faute d'autres solutions, mais demeure un des moyens le plus coûteux (de 3 à 6 Euros l'élément).



**FLEURUS**  
(suite Chevêche info n°15)

\*\*\*\*\*

**GROUPE NOCTUA**

**RAPPORT 1999 (résumé)**

En 1989, en région wallonne, une poignée d'ornithos inquiets par la dégradation rapide des milieux à Chevêche commence à poser quelques nichoirs dans l'urgence.

En 1999, Noctua compte environ 60 membres actifs (et 12 bagueurs) et peut se féliciter du bilan de ces 10 ans au service de notre oiseau préféré.

**Bilan 1989 :** 13 nichoirs posés.  
Nombre de nidifications : 4 ;  
Nombre d'oeufs pondus : 17 ;  
Nombre de poussins émancipés : 13 ;  
(moyenne : 3,3).

En 1999, Noctua gère un parc de 776 nichoirs, la "petite poignée" du début a donné naissance à 22 groupes très autonomes, chacun responsable d'une zone, tant pour les nichoirs que pour la gestion des milieux (22 zones, dispersées en Wallonie, couvrant

ensembles 1640 km<sup>2</sup>). Dès le début, le sérieux scientifique du suivi a permis de collecter une masse d'informations qui seront disponibles au fur et à mesure de leur traitement.

**Bilan 1999 :** 776 nichoirs

Nombre de nidifications suivies : 288 ;  
nombre d'oeufs pondus : 955 ;  
(moyenne : 3,3) ; nombre de poussins émancipés : 718, (moyenne : 2,5).

En site naturel :

Nidifications suivies : 17, (4 saules, 8 pommiers, 5 bâtiments) ;

Nombre de pulli observés : 41 ;

Grandeur des pontes :

35,4 % : pontes à 4 oeufs ; 34,4 %  
pontes à 3 oeufs ; 17 % : pontes à 2  
oeufs ; 9 % : pontes à 5 oeufs ;  
3,5 % : pontes à 1 oeuf ;  
0,7 % : pontes à 6 oeufs.

**Bilan sur 10 ans**

Nombre de nidifications suivies : 924 ;  
Nombre d'oeufs pondus : 3058 ;

Nombre de poussins émancipés : 2195 ;  
(moyenne : 2,38).

Le bilan sec est impressionnant, mais il faut y ajouter deux données indispensables à la clarification du débat, toujours sous-jacent, sur les risques d'une éventuelle "artificialisation" de l'espèce.

Nombre de nichoirs disponibles par km<sup>2</sup> : 2,1 (stable depuis 5 ans) ;  
pourcentage de nichoirs occupés : en constante progression durant la même période, (de 26 % en 1995 à 37 % en 1999).

Surtout, à ce résultat très spectaculaire de l'activité nichoirs, il ne faut pas oublier d'ajouter l'autre activité qui lui donne tous son sens : la protection des milieux..

**Bilan gestions 1999.**

Nombre d'interventions (week-end) :  
15. Nombre de participants : 105 ;  
Nombre d'heures : + ou - 50. Elagage :  
25 saules. 1 charme ; plantations : 253  
plançons de saules ; entretien : 31  
saules.

C.T.

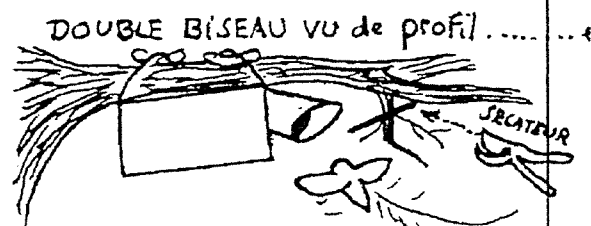
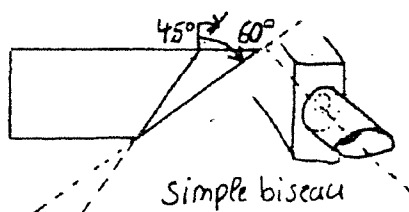
**Lutte anti-prédation** Paul Marié

**5-Le morceau de tuyau en plastique coupé en biseau à l'une ou l'autre de ses extrémités.**

Pour le diamètre indiqué, ainsi que pour la fixation, se reporter au point 4. Quant aux précautions à respecter concernant les branches indésirables, les mêmes consignes sont valables en précisant que, si le nichoir est suspendu à une branche horizontale et parallèle au dessus de lui, il est déconseillé de placer l'élément dans l'axe du nichoir (donc sous la branche porteuse et parallèle à elle).

C'est dans ce cas-ci qu'il convient de couper le tube en biseau, non seulement à l'extrémité dirigée vers l'extérieur mais également celle qui viendra épouser la façade du nichoir pour écarter le plus possible l'accès du nichoir par rapport. à la branche support.

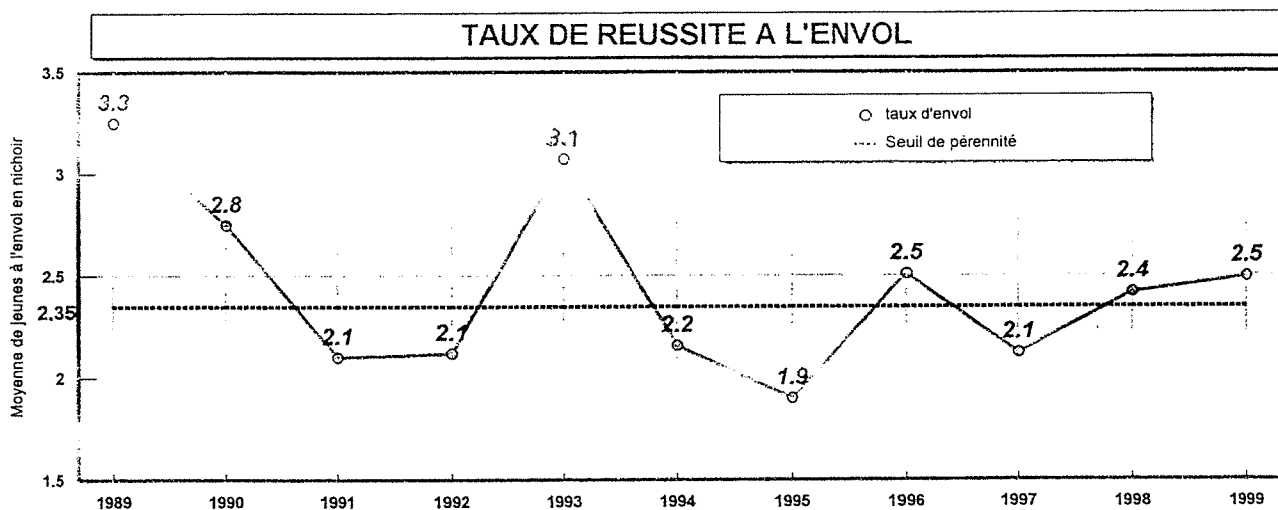
Dans tous les cas, le biseau sera tourné vers le bas et au minimum coupé à 45°, davantage est même souhaitable et présente d'autant moins de difficultés d'atterrissage à l'oiseau que le diamètre du tube est grand. Dans tous les cas, la plus petite longueur du tube doit dépasser son diamètre. Le plastique étant un matériau dur et lisse, les mammifères s'y sentent en insécurité malgré leurs griffes et si le dispositif est bien placé, les plus téméraires voient leurs tentatives se solder par une chute plus ou moins traumatisante selon la hauteur du nichoir et la manière dont ils retombent.



**RESULTATS de la NIDIFICATION en NICHOURS de la CHOUETTE CHEVECHE (athene noctua)  
de 1989 à 1999 dans DIFFERENTES REGIONS de WALLONIE.**

	ANNEES											Total	Moyenne
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999		
Nbre de nichoirs disponibles :	13	32	67	90	117	172	300	368	498	578	776		
Nbre de nidifications en nichoir :	4	8	10	25	41	38	79	98	139	194	288	<b>924</b>	
Nichoirs occupés pour la nidification	31%	25%	15%	28%	35%	22%	26%	27%	28%	34%	37%		<b>28%</b>
Nbre d'oeufs pondus :	17	28	29	85	149	118	253	340	440	644	955	<b>3058</b>	
Moyenne par nid :	4.3	3.5	2.9	3.4	3.6	3.1	3.2	3.5	3.2	3.3	3.3		<b>3.3</b>
Nbre d'oeufs non éclos :	1	2	1	19	11	8	60	49	107	105	156	<b>519</b>	
Moyenne par nid :	0.3	0.3	0.1	0.8	0.3	0.2	0.8	0.5	0.8	0.5	0.5		<b>0.6</b>
Nbre de poussins éclos :	16	26	28	66	138	110	193	291	333	539	796	<b>2536</b>	
Moyenne par nid :	4.0	3.3	2.8	2.6	3.4	2.9	2.4	3.0	2.4	2.8	2.8		<b>2.7</b>
Nbre de poussins morts :	3	4	7	13	12	28	43	45	38	69	81	<b>343</b>	
Moyenne par nid :	0.8	0.5	0.7	0.5	0.3	0.7	0.5	0.5	0.3	0.4	0.3		<b>0.4</b>
Nbre de poussins émancipés :	13	22	21	53	126	82	150	246	295	469	718	<b>2195</b>	
Moyenne par nid :	3.3	2.8	2.1	2.1	3.1	2.2	1.9	2.5	2.1	2.4	2.5		<b>2.38</b>
Tendance de la reproduction :	?	BONNE	MOYENNE	MOYENNE	BONNE	MOYENNE	MAUVAISE	MOYENNE	MOYENNE	MOYENNE	MOYENNE		

REMARQUE : D'après Exo & Hennes, 2,35 jeunes Chevêches en moyenne devraient être produites par nid, pour assurer la pérennité de l'espèce.



**COLLOQUE**

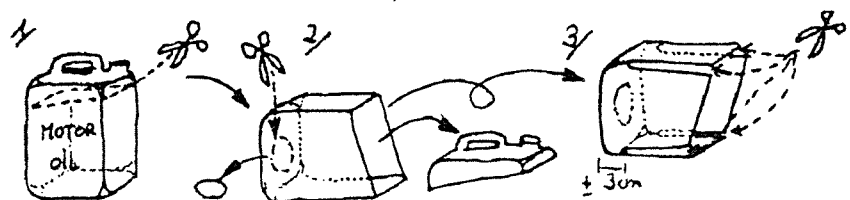
Patrick Lecomte annonce dans une lettre circulaire la tenue d'un colloque international en Ile-de-France les 18 et 19 novembre 2000. Nous n'en savons pas plus pour l'instant.

Catherine TARRAL et Dominique ROBERT ont réalisé ce numéro, pour le compte de la commission rapaces de la LPO.

Vous trouverez en annexe, p.7 et 8 deux documents d'information sur la production fruitière intégrée en Wallonie, avec leurs correspondants dans le nord de la France.

**Lutte anti-prédation** Paul Marié

6- Le bidon de plastique de 5 à 10 litres judicieusement découpé. Qu'il ait contenu de l'eau déminéralisée, de l'huile pour moteur ou un quelconque produit chimique, on l'utilisera propre et si possible on le choisira de couleur sombre pour éviter les frais de peinture (ce qui se révélera être sans conteste le moyen présentant le meilleur rapport efficacité/prix). Sa durabilité dépendra de son épaisseur et de son exposition aux rayons UV. On découpera le côté comportant le manche et le bouchon, et à l'opposé, on découpera une ouverture correspondant aux dimensions du trou d'envol dans le fond du bidon (bidon désormais ouvert sur tout un côté et troué de l'autre).



## VERMIFUGES

\* Dans le n°14 de Chevêche info, un tract d'information du CORIF (Centre Ornithologique Ile-de-France) mettait en garde contre les vermifuges donnés aux chevaux et au bétail en général. Reprenant les études de Jean-Pierre LUMARET (laboratoire de Zoogéographie, Université Montpellier 3), il dénonçait tout particulièrement l'ivermectine et recommandait la moxidectine.

\* Dans le n°15, Guy Joncour réagissait fort de son expérience de vétérinaire de campagne, il justifiait la nécessité de la vermifugation et soulignait certains désavantages de la moxidectine vis-à-vis de l'ivermectine.

\* Voici une 3ème contribution sur le sujet.

### UN EXEMPLE SANS VERMIFUGE la ferme biologique et pédagogique de Vauléard (95)

(Réserve naturelle volontaire)

#### Le parasitisme est la maladie du "surpâturage".

Un cheval en bonne santé, bien nourri et évoluant dans un espace suffisant (de 1,5 à 2 ha) élimine tout seul ses parasites ! Savez-vous que quand ils en ont la possibilité le cheval, l'âne, la vache... choisissent telle herbe plutôt qu'une autre (on dit qu'ils "herborisent", en fait ils se soignent!). Mémoire de leur ancien mode de vie : troupeau colonisateur de grands espaces ! Mais comme c'est souvent le cas, on manque d'espace.

### QUELLES SOLUTIONS SANS VERMIFUGE ?

- Pratiquer des rotations tous les 2-3 mois : clôturer les prairies en plusieurs parcelles et changer les chevaux de parcelles tous les 2 mois (certaines parcelles resteront au repos).
- Hersage régulier des parcelles au repos.
- Pour restaurer une prairie surpâturée, il faut la mettre au repos 3 mois après l'avoir hersée et roulée. Ne jamais labourer, ni semer une prairie parasitée !
- En période de manque d'herbe (été et hiver), compléter les animaux avec du foin de qualité.

- Faire se succéder chevaux et bovins sur les mêmes prairies afin d'éliminer les "refus".

Comme leur nom l'indique, les refus sont les plantes que les animaux refusent de manger. On les comprend. Poussant directement sur les crottins ou sur les bouses, ce sont celles qui contiennent le plus de parasites !

Or les bovins mangent les refus des chevaux et inversement. En effet, ils ne sont pas sensibles aux mêmes parasites. On comprend alors aisément que la prairie soit beaucoup plus rapidement assainie.

Attention, quand un cheval mal nourri est maintenu dans la même prairie, il peut être amené à brouter ses propres refus, c'est alors qu'il présentera une importante infestation parasitaire ! Si on ne dispose que de très peu d'espace (petit paddock par exemple) : il faut obligatoirement ramasser les crottins et les mettre à composter.

- Des remèdes naturels et non toxiques aident les chevaux à se débarrasser de leurs parasites : des plantes (chou vert, chénopode, graines de courges...), des préparations aromathérapeutiques (en aérosol dans les bâtiments), certains médicaments homéopathiques, l'huile de cade à appliquer sur les membres pour éviter la contamination par les oestres (ponte des taons)...

### LE CERCLE VICIEUX DES VERMIFUGES.

Tout vermifuge est toxique pour la microfaune du sol. Les résidus chimiques (de composition inconnue et peut-être plus nocive qu'au départ) restent longtemps dans les crottins ou les bouses. Ils tuent de nombreux insectes coprophages et les crottins ne sont donc pas décomposés, d'où une forte augmentation de la pollution du sol (excès d'azote, bactéries pathogènes). De plus, quel que soit le produit, de nombreux parasites sont expulsés vivants (adaptation génétique à résister aux vermifuges) et recontaminent très rapidement les prairies (crottins non remaniés).

L'emploi des vermifuges bouleverse tout l'équilibre écologique du sol ; et ce sont souvent les chevaux qui en sont les premières victimes. En broutant sur des prairies "vermifugées", les chevaux présentent divers troubles tels que toux, coliques (excès d'azote et de bactéries pathogènes)... Ce n'est pas grave, on va les "re-vermifuger" !

Il faut donc limiter leur emploi à des cas graves de parasitisme. Préférer les moins toxiques ?? et vermifuger au box, ramasser les crottins et les brûler.

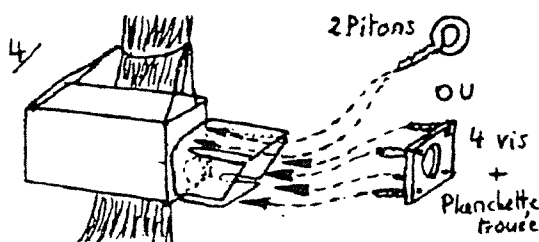
Catherine FRITSH  
Docteur vétérinaire.

Ferme biologique de Vauléard.  
RD 913 Vienne-en-Arthies  
Tel : 01.34.78.29.61 Fax (62)

Pour le chevêchologue de terrain, l'objectif est d'aboutir rapidement à une fiche technique sur le sujet, permettant de limiter l'impact négatif des vermifuges.

### Lutte anti-prédation Paul Marié

6- (suite). Il ne reste plus, avant sa fixation, qu'à l'échancrer aux 4 angles sur presque toute sa longueur à partir de la grande ouverture vers la base trouée du bidon (pour obtenir ainsi 4 battants mobiles et glissants). Formant ainsi une sorte de balcon souple, le bidon sera cependant découpé de telle sorte que le plafond du balcon soit plus large que le plancher qui peut être refendu en son centre pour le rendre plus souple encore (suivant l'épaisseur du plastique). Il peut être adapté sur certains trous de cavité naturelle.





# CAHIER DES CHARGES FRUITNET

RAPPEL DES DIRECTIFS DU 4/11/99



## I- ANALYSE SOL/SOUS-SOL

- Nouvelle parcelle :



Obligation de réaliser une analyse sol (0-30cm) et sous-sol (30-60cm) avant plantation. Détermination : Granulométrie, CEC, P, Ca, Mg, K, PHKCI, Ph eau, humus

- Replantation d'une parcelle : idem (sans granulométrie)



- Parcelle existante :



Obligation de réaliser une analyse sol (0-30 cm) de chaque parcelle tous les 5 ans (mêmes paramètres). Si l'analyse précédente a révélé un déséquilibre très important, le délai est ramené à 3 ans.

## II- PLANTATION.



A partir de cet hiver 1999, seul le système de plantation en lignes simples (1 rang) est autorisé et la densité de plantation ne peut dépasser 3000 arbres par hectare.



Exception : seuls les producteurs, ayant obtenu une dérogation au mois de mars 1999 suite à leur demande après avoir pris connaissance des directives du cahier des charges 1999 sont autorisés à planter cet hiver avec plus de 3000 arbres par hectare et/ou en 2 rangs comme stipulé dans le cahier des charges 1998.



## III- ENVIRONNEMENT.

- **HAIE,**



Obligation d'installer une haie variée sur au moins un côté de chaque parcelle sauf s'il existe déjà une haie fruitière qui ne contient pas de pommiers ou de poiriers et qui ne fait l'objet d'aucune pulvérisation de pesticides.



Pour plus de renseignements sur la composition la localisation .... contacter votre organisme d'encadrement ou de contrôle.



Cette obligation doit être réalisée dans les 3 ans à partir de l'année 1999 pour les producteurs déjà inscrits à FRUITNET (c'est à dire jusque fin 2001) ou à partir de la première demande d'enregistrement pour un nouveau producteur.



Interdiction de planter dans les nouvelles plantations à partir de cet hiver 1999-2000 une haie fruitière de pommiers ou de poiriers en bordure de la plantation.

- **OISEAUX**



Obligation d'installer la première année d'enregistrement :



- 1 nichoir à mésange bleue par hectare
- 1 nichoir à faucon crécerelle par site d'exploitation
- 1 perchoir à rapaces par hectare (au moins 5 m de haut)



Obligation d'installer dans les 3 ans après la demande d'enregistrement :



- 1 nichoir à Mésange charbonnière par hectare
- 1 nichoir à Rouge-queue à front blanc ou 1 nichoir à Gobe-mouche gris par hectare



## LES PRODUCTEURS IMPLIQUES (FRANCE)

Alain ALLENDER  
 Chemin de l'octogone  
 le Komen Houck  
 59380 WARHEM  
 tel : 03.28.26.40.43  
 FAX / 03.28.26.43.14

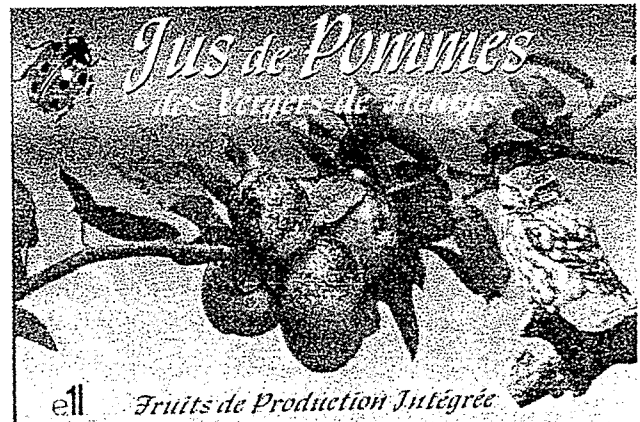
Voici les adresses des arboriculteurs respectant le cahier des charges FRUITNET. A contacter, si ce n'est déjà fait, pour leur proposer comme le groupe NOCTUA à Fleurus, des nichoirs pour la Chevêche dans leur verger

Christophe TELLIER  
 50, route de Valenciennes  
 59530 LE GUESNOY  
 tel : 03.27.49.01.24  
 fax : 03.27.20.65.37

Christine BOUTIN  
 62310 - AMBRICOURT  
 tel : 03.21.04.62.11  
 fax : 03.21.04.97.79

Philippe THERAÏN  
 63, l'Haye au Lys  
 59193 - ERQUINGHEM LYS  
 tel : 03.20.77.10.92  
 fax : 03.28.41.21.84

Danielle DUJARDIN  
 15, rue du Gros Tilleul  
 59132 - OHAIN  
 tel/fax : 03.27.60.22.19

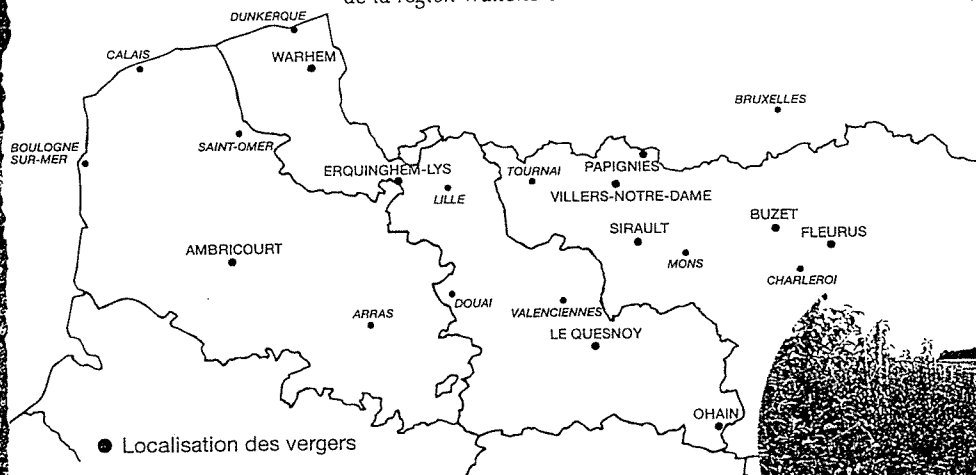


étiquette à l'effigie de la Chevêche, décorant les bouteilles de jus de pomme des vergers de Dominique et Bernard Misonne à Fleurus

# La coopération transfrontalière

à permis la réalisation d'un projet d'envergure  
pour la valorisation des fruits du terroir:  
la plantation de 10 anciennes variétés de pommiers  
sur 10 hectares, chez 10 arboriculteurs (5 en France, 5 en Belgique)

Echafaudé dès 1989, le projet a été rendu possible grâce aux soutiens de la région Nord Pas de Calais,  
de la région Wallonne et de la Commission des Communautés Européennes.



## REVENONS AUX SOURCES

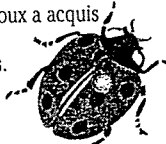
Le Centre Régional de Ressources Génétiques Nord/Pas de Calais a rassemblé dans ses collections depuis 15 ans plus de 1000 variétés de pommiers dans le verger de Villeneuve d'Ascq.

Ces vieilles variétés prospectées sur tout le territoire de la région Nord Picardie ont été non seulement conservées, mais aussi évaluées car on a étudié leurs qualités de production, leurs qualités gustatives, ainsi que leur rusticité, impliquant une certaine tolérance aux maladies.

La station de Phytopathologie de Gembloux a acquis de son côté une bonne expérience dans la recherche sur les variétés Belges.

## UN SOLIDE PARTENARIAT

Les partenaires maîtres d'ouvrage sont le Centre Régional de Ressources Génétiques pour la France et le Groupement des Arboriculteurs pratiquant en Wallonie les techniques Intégrées (GAWI) pour la Belgique. Ensemble ils ont établi un cahier des charges pour la conduite des parcelles qui doit être réalisée avec les méthodes de la production intégrée ou de la culture biologique.



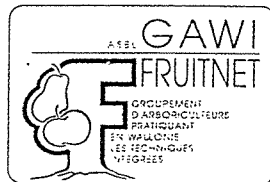
## Les variétés ont été sélectionnées selon divers critères :

- Leur origine régionale: ce sont toutes d'anciennes variétés de la région (à l'exception de deux variétés nouvelles non encore nommées et proposées par l'INRA aux producteurs français).
  - Elles présentent des qualités gustatives et culinaires particulières.
  - Elles sont peu sensibles aux maladies fongiques.
  - Leur culture est réalisable en vergers basses-tiges facilitant l'entretien et la cueillette.
- La lutte contre les agents nuisibles (pucerons, chenilles..) est réalisée en donnant la priorité à leurs ennemis naturels (coccinelles, syrphes..), en posant des pièges, évitant ainsi au maximum l'utilisation de pesticides.
- Leur résistance, plus ou moins grande, vis-à-vis des maladies fongiques (tavelure, oïdium) diminue très fortement l'utilisation des fongicides.
- Ainsi, l'environnement est mieux protégé et la biodiversité en est préservée.



Centre régional  
de ressources  
génétiques

" Ferme du Héron " Chemin de la Ferme Lenglet  
59650 Villeneuve d'Ascq  
Tél. 20.67.03.51 - Fax. 20.67.03.37  
Projet INTERREG  
Château Marguerite de Bourgoigne  
59530 LE QUESNOY  
Tél. 03.27.49.06.61 - Fax. 03.27.49.21.23



asbl GAWI-FRUITNET (siège social)  
24 Basse-Hermalle, 4600 Visé  
Tél. 04/379.23.36 - Fax. 04/379.69.12  
Projet Pacte:  
8, rue des Garennes, (M.I.M) 7700 Mouscron  
Tél. 056/34.36.68.



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
Fonds européen  
de développement régional



Région WALLONNE